

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Convocation le : 31 mars 2025

Affichage le : 08 avril 2025

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU - Jacqueline PIRON - Nathalie BUSSERET - Monique SANGOY - Vanessa DAUJEAN - Anthony BLANC – Didier GAULT - Gaël LAPALUS –

Excusé : Thierry VERGNAUD –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 03 mars 2025 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 03 mars 2025 est adopté, à l'unanimité.

Madame Nathalie BUSSERET est nommée secrétaire de séance.

1) – BUDGET PRIMITIF 2025 -

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés sur le Compte Administratif 2024 et présente le Budget Primitif 2025 provisoire préparé avec la commission des finances et Monsieur MAZZOLA Yvan, Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de MACON :

Section de Fonctionnement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 776 967 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général :</i>	344 897 €	<i>Atténuations de charges :</i>	
<i>Charges de Personnel :</i>	162 150 €	<i>Produits du domaine :</i>	6 002 €
<i>Charges de gestion courante :</i>	105 560 €	<i>Fiscalité :</i>	453 834 €
<i>Charges financières :</i>	2 263 €	<i>Dotations, D.G.F. :</i>	71 675 €
<i>Amortissements :</i>	12 590 €	<i>Locations, charges logements :</i>	106 700.51 €
<i>Dotations provisions :</i>	1 000 €	<i>Produits exceptionnels :</i>	
<i>Virement à l'investissement :</i>	147 507 €	<i>Report excédentaire :</i>	138 755.49 €
<i>Charges exceptionnelles :</i>	1 000 €		
Section d'Investissement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 327 143 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Remboursement d'emprunts :</i>	67 000 €	<i>Affectation du résultat :</i>	137 529.57 €
<i>Dépôts et cautionnements :</i>	10 000 €	<i>Produits des Cessions :</i>	
<i>Biens mobiliers, matériels :</i>	30 000 €	<i>F.C.T.V.A. :</i>	10 000.43 €
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	5 592 €	<i>Subvention Département :</i>	9 516 €
<i>Equipement :</i>	62 800.43 €	<i>Dépôts et cautionnements :</i>	10 000 €
<i>Travaux :</i>	57 813 €	<i>Amortissements :</i>	12 590 €
<i>Solde d'exécution reporté :</i>	93 937.57 €	<i>Autofinancement :</i>	147 507 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 sans modification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Pour le foncier bâti : 35.65 % - (taux départemental : 20.08 % ; soit **15.57 %**)

Pour le foncier non bâti : **38.02 %**

Pour la taxe d'habitation : **18.17 %**

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions qui seront versées aux différentes associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Agence SOLIHA concernant un logement locatif communal dont le loyer annuel ne pourra désormais plus être révisé en raison de son classement en catégorie F lors du dernier diagnostic énergétique effectué. Des travaux devront être envisagés afin d'améliorer la qualité énergétique du logement pour pouvoir réviser le loyer annuellement.

Monsieur le Maire rappelle le devis reçu de Monsieur Vincent GRUNEWALD, architecte paysagiste, pour la production graphique et la réalisation du futur parc de l'ancien stade, d'un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis par 5 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions (la voix du Maire étant prépondérante).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nom de l'entreprise chargée par la Communauté de Communes de fournir les petits équipements sportifs dans le cadre des aménagements prévus sur le stade et pris en charge à 80 % par la Communauté de Communes, il s'agit de l'entreprise PROLUDIC 37210 VOUVRAY. La commission est chargée d'étudier les équipements proposés pour l'aménagement du stade.

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du Département de Saône et Loire concernant le dispositif de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes « Chèque-Arbres 71 » qui permet d'obtenir une subvention dès 15 arbres plantés, pour un minimum de 1 000 € de dépenses, en respectant le choix de certaines essences répertoriées. Ce dispositif pourrait être utilisé pour l'achat des arbres en vue de l'aménagement du stade. La commission est chargée d'étudier cette possibilité.

Concernant l'achat d'un véhicule d'occasion pour les services techniques, les crédits ont été inscrits au budget, Messieurs Pascal GAGUIN, 1^{ère} Adjoint au Maire et Didier GAULT sont chargés du dossier.

Le Conseil Municipal prévoit l'acquisition d'un panneau d'information lumineux, Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire et la commission « illuminations » sont chargées d'étudier le dossier.

2) – Travaux en-cours –

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- Foyer Rural : Après les nombreux travaux effectués pour la mise au norme sécurité incendie, la commission de sécurité a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 mars dernier.
Un devis de l'entreprise ARATAL a été reçu concernant l'installation de la téléphonie de l'ascenseur en mode GSM d'un montant de 734.11 € HT soit 774.49 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.
- Local ancien Caveau : Un devis sera demandé afin de chiffrer le coût de l'installation d'une V.M.C.
- Pressoir : Un devis de Monsieur MARTINS José est présenté pour les différents travaux de nettoyage de toiture, celle du Pressoir, salle de la musique et sur une partie de la toiture de l'école d'un montant de 1 810 €. Le Conseil Municipal accepte ce devis.
- Eglise : l'entreprise DRONE 71 est intervenue pour un nettoyage sur la façade Nord. Un nettoyage de la toiture aura lieu prochainement.

- Bâtiment école-mairie : Les travaux de réfection des six cheminées du bâtiment sont programmés pour cet été durant la période des vacances scolaires.
- Immeuble Guillemaud : la commission bâtiment est chargée d'étudier la possibilité pour un local de stockage des vélos des locataires. Actuellement stockés dans le local des compteurs du bâtiment, celui-ci est désormais trop exigü.

❖ Voirie

La commission se réunira prochainement pour étudier les différents devis reçus pour les travaux prévus cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement des poteaux électriques par ENEDIS entre le chemin de Chailloux et jusqu'à la commune d'Azé (zone des Crays). Le remplacement des poteaux aura lieu à la mi-octobre, semaine 40.

3) – Achat d'équipements pour le CPI –

Monsieur le Maire présente les devis reçus du Chef de Corps concernant l'équipement des sapeurs-pompiers :

- Achat de 6 BIP, système d'alerte, d'un montant de 1 111.81 € HT soit 1 334.17 € TTC
- Achat de 10 paires de rangers de 1 455.70 HT soit 1 746.84 € TTC

Monsieur le Maire rappelle le dispositif du Département qui prend en charge 100 % du coût HT de la dépense concernant l'achat de BIP d'alerte et 50 % du coût HT de la dépense concernant les Equipements de Protection Individuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis et décide de solliciter l'aide auprès du dispositif du Département.

4) – ONF – Destination des Coupes -

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en oeuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05 Aout 2024 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant l'avis de la commission forêt ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour (Monsieur BLANC Anthony n'ayant pris part au vote) décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat (1)	Vente en concurrence (2)	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Parcelles 122 123_i 124_c 125_c 125_i 127					X		

Ainsi que les parcelles 24, 25, 26i, 26r, 27i, 27r, 129i, 129r, 130d en contrat d'approvisionnement BIBE

*BIBE : Bois d'Industrie (2m, 4m) et Bois Energie (broyage plaquettes)

5) – Courrier de M. BALDASSINI -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Jean-Christophe BALDASSINI souhaitant vendre deux de ses parcelles en terrain à bâtir lieudit les Crays de Poil Rouge, le long de la route du Tacot. La commune est propriétaire d'une petite bande de terrain entre la route du tacot et les terrains en question, parcelle C 1019 de 173 m². Monsieur BALDASSINI souhaiterait savoir si la commune serait favorable pour vendre ladite petite parcelle de terrain ou bien pour céder un droit de passage avec servitudes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle de terrain cadastrée C 1019 d'une surface de 1 a 73 ca, située les Crays de Poil Rouge. Une estimation du terrain classé en zone UD sera faite auprès des Services du Domaine.

6 – Demandes de subvention -

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention reçues :

- Association Football Club de CLESSE
- AMAELLES Aide et Soins à domicile

7) – Questions diverses –

✓ **Manifestations sportives**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage sur la commune des manifestations suivantes :

Samedi 26 et Dimanche 27 AVRIL 2025 : Randonnée sportive cycliste « LA SUD BOURGOGNE » par l'association CYCLO SUD BOURGOGNE à 08 H 00 au départ de VIRE. Passage des coureurs le samedi entre 14 h 30 et 17 h 00, le dimanche entre 09 h 30 et 09 h 45 et entre 10 h 45 et 13 h 15 dans la traversée de la commune.

Vendredi 09 au Dimanche 11 MAI 2025 : « CIRCUIT de Saône et Loire 2025 » épreuve cycliste organisée par Circuit de Saône et Loire Organisation avec passage des coureurs de la 3^{ème} Etape UCHIZY- CLUNY le dimanche 11 mai entre 13 h 30 et 13 h 45 dans la traversée de la commune.

Dimanche 22 JUIN 2025 : « La Pano Marche & Trail & VTT » organisée par l'association du Sou des écoles Péronne / Saint Maurice de Satonnay

Dimanche 27 JUILLET 2025 : Etape 4 de la course cycliste « Ronde de Saône et Loire 2025 » MONTBELLET – VIRE. Passage des coureurs entre 16 h 30 et 17 h 00 venant de La Verzée, passant par Les Teppes, puis en direction de Bonzon.

✓ **Invitations & Réunions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers suivants :

- Invitation à l'Assemblée Générale de l'Amicale pour le Don du Sang bénévole en Haut-Mâconnais le JEUDI 17 AVRIL 2025 à 20 h 00, salle communale de Bissy la Mâconnaise.
- Réunion avec les Services de la Direction des Routes et des Infrastructures pour les travaux sur les Routes Départementales n° 82 et n° 487 le JEUDI 24 AVRIL 2025 à 14 h 00 en mairie.
- Invitation à l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Communes Forestières 71 le VENDREDI 25 AVRIL 2025 à 18 h 00 à la salle des fêtes de MASSILLY. Monsieur Anthony BLANC sera présent.
- Invitation à l'Inauguration officielle du 21^{ème} Salon des Vins de MACON le VENDREDI 25 AVRIL 2025 à 16 h 30 au Spot Parc des Expositions de MACON. Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, sera présent.

✓ **Courrier de LA POSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu des Services de LA POSTE concernant la suppression de la boîte jaune située à BOYE à compter du 14 avril prochain pour la collecte du courrier postal. La boîte la plus proche est située au carrefour de Bonzon.

✓ **Collecte des déchets et emballages**

Suite au recensement effectué dans chaque hameaux, 90 points de collecte ont été sélectionnés, des pancartes seront installées par les employés communaux afin d'identifier chaque zone. Une information par habitation et par quartier sera faite prochainement.

Séance levée à 21 h 30.